



## Contre le saccage du Bourget : Des parlementaires s'engagent !



*Avenir sombre au Bourget ? Le regard croisé des parlementaires !*

### Sommaire



**I – Communiqué / Résumé** au 30/10/2024

*pages 2 à 4*



**II – Courrier SOLIDAIRES aux parlementaires** du 01/10/2024

*pages 5 à 7*



**III – Réactions aux parlementaires** (*questions écrites, courriers*)

*pages 8 à 16*



**IV – Lexique**

*page 17*



**I**

# **Communiqué** **SOLIDAIRES Douanes**

**de synthèse des échanges**  
**avec les parlementaires**  
**au 31/10/2024 (après 1 mois de saisine)**



*Avenir sombre au Bourget ?*



*Le regard croisé des parlementaires !*

**Contre le saccage du Bourget :**

## Des parlementaires s'engagent !

*Parce qu'en démocratie c'est légitimement le politique qui décide, nous savons que les « réformes » permanentes que subit la douane sont souvent le fruit d'orientations qui dépassent largement son Directeur Général (DG).*

**C'est pourquoi SOLIDAIRES DOUANES a toujours considéré légitime, et même évident, de porter devant les élus de la Nation le combat** pour une douane forte et des douaniers respectés, puisque ce sont ces élus qui, *in fine*, nous dirigent.

**C'est notamment ce que nous avons fait dans notre lutte pour le maintien du Bureau de Contrôle et le renforcement de la brigade du Bourget :** nous avons adressé un courrier aux parlementaires (voir pages 5 à 7) et rencontré :

- dans un 1<sup>er</sup> temps le député Jérôme Legavre le vendredi 4 octobre au sein de l'Assemblée nationale (126 rue de l'Université), dans le cadre de sa fonction de rapporteur spécial sur les crédits de la mission *Gestion des finances publiques* ;
- dans un 2<sup>d</sup> temps deux sénateurs :
  - M. Fabien Gay le lundi 14 octobre dans les locaux du journal *L'Humanité* (dont il est par ailleurs directeur),
  - et M. Ahmed Laouedj le mercredi 16 octobre dans le salon Victor Hugo du Sénat ;
- puis dans un 3<sup>e</sup> temps une députée : M<sup>me</sup> Emeline K/Bidi le jeudi 24 octobre dans les locaux de l'Assemblée nationale au 3 rue Aristide Briand.



*Rencontre le 14/10/2024 de SOLIDAIRES avec M. Gay, sénateur du 93, devant sa permanence à Saint-Denis*

**Disposant d'un peu plus d'une heure en tête à tête à chaque fois avec Messieurs les sénateurs, nous avons pu leur présenter les nombreux problèmes du Bourget**, tant du bureau menacé de fermeture que de la brigade en sous effectif et exerçant dans des conditions, notamment bâtimentaires pour le poste Fox, déplorables (pour plus de précisions, voir nos publications à ce propos).

**Nous avons également pu exposer plus largement les enjeux et défis auxquels notre administration et ses agents sont confrontés.**



*Rencontre le 26/10/2024 de SOLIDAIRES avec M<sup>me</sup> K/BIDI, députée de La Réunion, dans les locaux de l'Assemblée nationale*

Évidemment, les questions de rémunération, à commencer par la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis (« prime 93 »), ont été largement évoquées.

**Avec M. le rapporteur spécial et M<sup>me</sup> la députée, la rencontre a duré à chaque fois environ 2 heures, et la discussion a permis alors de détailler la désertification du territoire en exposant en sus la situation dramatique :**

- du vecteur routier,
- et de la garde-côtes en Outre-mer.

**Enfin, nous leur avons donné plusieurs de nos guides et publications, notamment ceux sur le sous-effectif et l'abandon du maillage territorial de la douane, ainsi que sur les salaires.**

**Nous avons eu en parallèle par voie écrite plusieurs échanges avec des équipes de parlementaires, aussi bien épistolaires et téléphoniques nous relayant à cette occasion les questions et courriers adressés au Gouvernement.**

**Nos interlocuteurs, aussi bien parlementaires que leurs collaboratrices et collaborateurs, se sont montrés très attentifs et intéressés.** C'est aussi dans ces moments qu'en tant que douaniers et représentants de nos collègues, nous pouvons nous rendre compte de l'intérêt que suscite notre administration, mais aussi, malheureusement, de la méconnaissance dont elle est fréquemment l'objet, y compris chez les représentants de la Nation.

**Trop souvent réduite à la seule lutte contre les stupéfiants et contrefaçons, la composante fiscale de la douane, pourtant fondamentale, a fortiori dans une situation budgétaire présentée comme difficile, est trop souvent oubliée.** Ces rencontres furent une bonne occasion de la rappeler.

MM. Gay et Laouedj se sont engagés devant nous : à rencontrer les agents de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) et à visiter les plateformes de Paris-Charles de Gaulle (« Roissy ») et du Bourget.

Et en effet, n'hésitant pas à bousculer un agenda dont il nous avait confié qu'il était chargé, M. Gay est venu à Roissy ce 24 octobre, constatant par lui-même la situation que nous lui avions décrite lors de notre rencontre.



*Rencontre le 16/10/2024 de SOLIDAIRES, avec le M. Laouedj, sénateur du 93, au Sénat (ici dans la salle des Conférences)*



## **La Douane : un combat pour l'intérêt général !**

**Au vu des enjeux et des menaces qui planent sur notre administration en particulier et sur les fonctionnaires en général, SOLIDAIRES Douanes ne peut que se réjouir de voir ainsi des membres de la représentation nationale ainsi que nos collègues des autres organisations syndicales rejoindre et relayer le combat que nous menons depuis longtemps pour, entre autres, le maintien des implantations douanières et la juste rémunération des agents.**

**Tous les leviers doivent être activés pour la défense de nos collègues et de la population, c'est-à-dire l'intérêt général !**



# II

## **Courrier aux parlementaires du 01/10/2024**



Paris, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Mesdames et Messieurs les parlementaires  
à l'Assemblée nationale et au Sénat

**Objet :** suppression du bureau de douanes du Bourget, 1<sup>er</sup> aéroport d'affaires d'Europe.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nous vous saisissons sur le projet de fermeture, décidé par la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), du bureau de Douanes de l'aéroport de Paris-Le Bourget (LBG), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette décision unilatérale a été présentée aux organisations syndicales douanières lors d'un groupe de travail « préparatoire » local, tenu le 26 septembre, au sein de la Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects de Paris-Aéroports (DIPA).

Il est prévu un entérinement de la décision à l'issue de l'examen du projet en Comité social d'administration local (CSAL) le 3 décembre prochain.

Nous attirons votre attention sur le caractère emblématique de l'aéroport du Bourget.

Premier et seul aéroport civil de Paris jusqu'à la construction de l'aéroport d'Orly au sortir de la Seconde Guerre mondiale, il s'est orienté à partir des années 1970 vers l'aviation d'affaires, lors de l'ouverture de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (CDG, « Roissy »).

Cette orientation vers l'aviation d'affaires ne s'est jamais démentie depuis, puisque Paris-Le Bourget est, avec 60 000 rotations annuelles d'avions privés, le 1<sup>er</sup> aéroport d'affaires européen<sup>1</sup>, devant Nice-Côte d'Azur et Genève-Cointrin.

C'est un aéroport ouvert sur le monde, avec 800 destinations desservies, depuis 3 pistes ouvertes 24h/24.

En outre près d'une centaine d'entreprises de services aéroportuaires et de maintenances aéronautiques sont situées sur la plateforme, exerçant de multiples activités<sup>2</sup> :

- le transport de personnes, avec l'aviation d'affaires ;
- l'équipement et l'aménagement d'aéronefs, avec des constructeurs internationaux et des sociétés spécialisées dans l'avionique, l'électronique, la mécanique, la peinture ;
- le ravitaillement en carburant, avec 3 essenciers et une station dédiée aux biocarburants.

En 2010, les effectifs douaniers atteignaient au total le seuil de la trentaine, répartis entre :

- la brigade (21 agents de la branche Surveillance - SURV),
- et le bureau (9 agents de la branche opérations commerciales - OPCO -, dont 3 agents de catégorie C, 5 de catégorie B et 1 de catégorie A).

Puis, au sein du bureau, les effectifs ont régulièrement baissé.

Par exemple, le poste de catégorie A a été laissé en déshérence par la direction depuis juillet 2020, faisant assumer la responsabilité de chef de service à un agent de catégorie B alors que cela ne relevait pas de son grade. Le tout sans le régime indemnitaire adéquat, jusqu'à son départ en retraite en juillet 2024 (le préjudice étant réparé seulement lors du remplacement d'un directeur interrégional obtus par un autre plus compréhensif, il reste cependant inadmissible que l'application du droit puisse dépendre du desiderata d'un seul, fusse-t-il DI !). Néanmoins, jusqu'en 2024, le nombre de postes budgétés au bureau restait établi officiellement à 6 postes (1 A, 3 B, 2 C).

Désormais, sur la plateforme aéroportuaire du Bourget, les effectifs douaniers dépassent à peine la vingtaine (22), du fait de l'amenuisement des effectifs du bureau (composé actuellement de seulement 2 agentes de catégorie C).

1 Source : Rapport 2022 de l'Association européenne de l'aviation d'affaires (AEAA ; en anglais *European Business aviation association – EBAA*).

Disponible ici : <https://www.ebaa.org/resources/european-business-aviation-traffic-tracker-december-2022/>

2 Source : article du site internet du gestionnaire aéroportuaire Aéroports de Paris (ADP).

Disponible ici : <https://entrevoisins.groupeadp.fr/aerport-le-bourget/>

## II – Courrier SOLIDAIRES, adressé aux parlementaires (fin)

Demain, c'est-à-dire avec la fermeture du bureau au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'effectif douanier au Bourget sera de seulement 20 agents, composé exclusivement d'agents de la brigade de surveillance extérieure (BSE).

L'effectif douanier aura ainsi enregistré une diminution de 33% en l'espace de 15 ans au Bourget.

Déjà des missions jusque là exercées par le bureau ne sont plus assumées.

- Depuis 2011, le départ des militaires du District de transit aérien en région parisienne (DITAP) de Dugny-Le Bourget vers le site de Creil soulève question sur la vérification du fret afférent. Quel service a pris le relais et contrôle désormais ces flux ?
- Actuellement, du fait de la modicité des effectifs OPCO, le contrôle n'est plus possible, sauf à entraîner une fermeture du bureau, donc à suspendre l'accueil du public.

Et ce n'est pas l'effectif actuel de la brigade qui permet de compenser les pertes. Bien au contraire !

D'ores et déjà, nombre de nuits ne sont pas couvertes par les agents de la brigade. C'est-à-dire que pendant ces nuits, de 20h00 à 8h00 du matin, il n'y a plus du tout de présence douanière au Bourget ! La « haute » administration des Douanes et Droits indirects appelle pudiquement ce manquement « *carence de nuit* », et le justifie par le « coût » (!) de la prime de nuit versée aux agents (seulement 5,85 € par heure, et entre 21h00 et 6h00...).

Cette absence n'est pas une fatalité, il s'agit de renforcer l'effectif et de veiller à coter les agents volontaires sur les plages horaires nocturnes en question, plutôt que de faire des économies de bout de chandelle sur le dos de la régulation douanière et de la sécurité de la population.

Plus largement, l'attractivité de la résidence du Bourget se construit par la fin de l'injuste mise à l'écart de la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis (« prime 93 »).

L'ensemble des personnels douaniers travaillant dans le département doit en bénéficier (c'est-à-dire, en sus d'Aulnay-sous-bois, ceux de Paris-LBG, Paris-CDG et de la Direction générale à Montreuil, tous atteints de sous-effectif!)<sup>3</sup>.

Face aux difficultés, plutôt que de renforcer l'effectif OPCO et SURV, la « haute » administration des douanes et droits indirects planifie donc la suppression pure et simple du bureau de douanes dans moins de cent jours.

Comment le Salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE), dont la prochaine occurrence se déroulera en juin 2025 -avec installation dès le mois de mai-, sera-t-il géré douanièrement ?

Quel suivi et accompagnement des opérateurs économiques sera effectué d'ici là et au-delà ?

Puisqu'une loi, celle du 13 juillet 2023, a été récemment votée pour officiellement renforcer la Douane<sup>4</sup>, nous demandons une mise en adéquation pour le 1<sup>er</sup> aéroport d'affaires en Europe. À défaut, cela serait un très mauvais signal pour tous les bureaux de douanes français présents dans des aéroports internationaux.

La pluralité d'activités, d'opérateurs économiques, le positionnement international de Paris-Le Bourget commandent le maintien d'une Douane, dans ses deux jambes, c'est-à-dire dans ses deux branches -OPCO et SURV-, au sein de la plateforme aéroportuaire.

En vous remerciant vivement par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes  
Les co-secrétaires généraux



Yannick DEVERGNAS



Fabien MILIN

<sup>3</sup> Voir notre corpus documentaire ici : <https://solidaires-douanes.org/fidelisation-Seine-Saint-Denis>

<sup>4</sup> Source : LOI n° 2023-610 du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces. Disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000047439285/>



# III

## Réponses des parlementaires (courriers et questions écrites au Gouvernement)

- |                                                                                                 |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| a) Courrier du 08/10/2024 de M <sup>me</sup> Narassiguin, sénatrice SER du 93, à M. le ministre | <i>page 9</i>      |
| b) Question écrite du 10/10/2024 de M <sup>me</sup> Goulet, sénatrice UC du 61                  | <i>page 10</i>     |
| c) Question écrite du 15/10/2024 de M. Lehmar, député LFI-NFP du 69                             | <i>page 11</i>     |
| d) Courrier du 16/10/2024 de M. Ziane, sénateur SER du 93, à M. le ministre                     | <i>pages 12-13</i> |
| e) Courrier du 21/10/2024 de M. Léaument, député LFI-NFP du 91, à M. le ministre                | <i>page 14</i>     |
| f) Question écrite du 24/10/2024 de M. Gay, sénateur CRCE-K du 93                               | <i>page 15</i>     |
| g) Question écrite du 29/10/2024 de M. Léaument, député LFI-NFP du 91                           | <i>page 16</i>     |



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



**Monsieur Antoine ARMAND**  
**Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie**  
Ministère de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et numérique  
Télédoc 151  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

*Paris, le mardi 8 octobre 2024,*

CORINNE  
NARASSIGUIN

SÉNATRICE DE  
SEINE-SAINT-DENIS

MEMBRE DE LA  
COMMISSION DES  
LOIS

Monsieur le Ministre,

J'ai été alertée par des salariés de mon département, inquiets de la fermeture du bureau des douanes de l'aéroport du Bourget, annoncée à la fin du mois de septembre, pour une application dès janvier 2025.

Soutenus par de nombreux collègues, ils ne comprennent pas cette décision, qui fait suite à plusieurs années de diminution des effectifs et des moyens. En effet entre 2010 et 2024, les effectifs douaniers sont passés de 30 agents à 20, et les missions remplies par ces agents sont de facto moins bien effectuées, ou plus effectuées du tout.

L'aéroport du Bourget étant le premier aéroport d'affaires d'Europe, vous comprendrez qu'en tant qu'élue de ce département, je sois également inquiète des conséquences de cette fermeture.

Il y a en effet un enjeu de souveraineté et de sécurité à ce que les services de douane puissent être en mesure d'effectuer leurs missions, de jour comme de nuit, dans cet aéroport stratégique.

C'est pourquoi M. le Ministre, je souhaiterais avoir des informations sur la future répartition des missions entre OP/CO et SURV au sein des équipes de douane des aéroports, et si leurs effectifs vont bien être renforcés pour pallier la disparition du bureau des douanes.

Si tel n'était pas le cas, il serait important de surseoir voire de reconsidérer la fermeture de ce bureau.

De plus, il semble que certains membres de la douane soient exclus des mesures de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis via la prime, j'aimerais donc connaître les critères retenus expliquant cette inégalité de traitement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Corinne NARASSIGUIN*

15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06 – TELEPHONE : 01 42 34 45 49 - E-MAIL : c.narassiguin@senat.fr

QUESTION ÉCRITE

## Aéroport d'affaires du Bourget, porte ouverte à tous les trafics

Question écrite n°01220 - 17<sup>e</sup> législature

### Question de Mme GOULET Nathalie (Orne - UC) publiée le 10/10/2024

Mme Nathalie Goulet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de fermeture du bureau de douanes du Bourget.

Paris-Le Bourget est, avec 60 000 rotations annuelles d'avions privés, le premier aéroport d'affaires européen. Il dessert 800 destinations. Une centaine d'entreprises de services aéroportuaires et de maintenances aéronautiques sont présentes sur la plateforme.

D'une trentaine d'agents en 2010, ils ne sont aujourd'hui qu'une vingtaine, soit une diminution de 33 % en l'espace de 15 ans au Bourget et plusieurs missions ne sont plus assumées comme la vérification du fret afférent.

Mais plutôt que de renforcer les effectifs, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) planifie la suppression du bureau de douanes de l'aéroport de Paris-Le Bourget (LBG) alors même qu'était promulguée le 18 juillet 2023 la loi n° 2023-610 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces en l'adaptant aux évolutions du numérique, de la cyber-délinquance douanière, des stratégies des réseaux de fraude et des réglementations de l'Union européenne et en renforçant la complémentarité entre le travail des services douaniers et la conduite des enquêtes judiciaires. La pluralité d'activités, d'opérateurs économiques, le positionnement international de Paris-Le Bourget commandent le maintien d'une douane au sein de la plateforme aéroportuaire.

Ainsi, elle lui demande s'il entend maintenir cette décision de fermeture du bureau de douanes du Bourget, faisant de cet aéroport la porte ouverte pour tous les trafics. Elle s'interroge sur l'opportunité d'une telle mesure.

Publiée dans le JO Sénat du 10/10/2024 - page 3793



En attente de réponse du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Page mise à jour le 11 octobre 2024

### Les informations clés

#### AUTEUR DE LA QUESTION



GOULET Nathalie

#### TYPE DE QUESTION

Question écrite

#### MINISTRE INTERROGÉ(E)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

#### DATE(S) DE PUBLICATION

Question publiée le 10/10/2024

Source : <https://www.senat.fr/questions/base/2024/qSEQ241001220.html>



<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE1050>



### 17ème législature

Question N° : 1050	De M. Abdelkader Lahmar ( La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Rhône )	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et industrie		Ministère attributaire > Économie, finances et industrie
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse > La douane ne doit pas abandonner l'aéroport du Bourget !	Analyse > La douane ne doit pas abandonner l'aéroport du Bourget !.
Question publiée au JO le : 15/10/2024		

### Texte de la question

M. Abdelkader Lahmar alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de fermeture du bureau de douane de l'aéroport de Paris-Le Bourget à compter du 1er janvier 2025. Avec 60 000 rotations annuelles d'avions privés, Paris-Le Bourget est le 1er aéroport d'affaires d'Europe. C'est un aéroport ouvert sur le monde, avec 800 destinations desservies, depuis 3 pistes ouvertes 24 h/24 h. Actuellement, la douane est représentée sur place par ses deux composantes : la brigade, qui relève de la branche « surveillance », et le bureau, qui relève de la branche « opération commerciales ». Déjà, du fait de la baisse des effectifs du bureau (-75 % en moins de 15 ans !), certaines missions ne sont plus assurées, comme le contrôle des flux de fret. Demain, avec la fermeture programmée de cette unité, ce sont les prérogatives d'accueil et de traitement des demandes des particuliers et des entreprises qui risquent d'être abandonnées. Il serait par ailleurs naïf et cynique de penser que la brigade pourrait compenser cette prochaine fermeture du bureau. Elle ne compte ni les effectifs suffisants, ni l'équipement ou la formation adéquats pour prendre le relai. D'ores et déjà, nombre de nuits ne sont pas couvertes par les agents de la brigade du fait du manque d'effectif. Il n'y a donc parfois aucune présence douanière à l'aéroport du Bourget entre 20 h et 8 h du matin ! Le Salon international de l'aéronautique et de l'espace, dont l'installation doit débuter dans 7 mois, peut-il réellement se tenir dans ces conditions ? La pluralité d'activités, d'opérateurs économiques, le positionnement international de Paris-Le Bourget commandent le maintien d'une douane dans ses deux composantes - « opérations commerciales » et « surveillance » - au sein de la plateforme aéroportuaire. Pour attirer les douaniers vers cette affectation, il est d'ailleurs nécessaire de faire bénéficier les agents du Bourget de la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis. La douane est une institution essentielle au service de l'intérêt général et de la souveraineté de la Nation. Ses missions recouvrent de larges domaines au bénéfice des Françaises et des Français : police des marchandises, protection des consommateurs, lutte contre la délinquance financière et contre les trafics en tout genres (contrefaçons, contrebande, trafics d'espèces protégées, etc.). La loi n° 2023-610 du 18 juillet 2023 visait officiellement à donner à la douane les moyens de remplir ses missions. Il est plus que temps que cela se traduise par des augmentations de budgets et d'effectifs sur le terrain. Il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour garantir la pérennité de la présence douanière à Paris-Le Bourget comme sur l'ensemble du territoire national.



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



**Monsieur Laurent SAINT-MARTIN**  
Ministre auprès du Premier ministre, chargé  
du Budget et des Comptes publics  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS

Paris, le 16 octobre 2024

AZ/VL 2024

**ADEL ZIANE**

SENATEUR DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

*MEMBRE DU  
GROUPE  
SOCIALISTE,  
ÉCOLOGISTE ET  
REPUBLICAIN*

*MEMBRE DE LA  
COMMISSION  
DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA COMMUNICATION  
ET DU SPORT*

*MEMBRE DE LA  
DELEGATION AUX  
DROITS DES FEMMES*

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur la décision de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) de fermer, à compter du 1er janvier 2025, le bureau de douanes de l'aéroport de Paris-Le Bourget.

Cette mesure, annoncée récemment aux organisations syndicales lors d'un groupe de travail, suscite de vives inquiétudes, tant chez les agents douaniers que chez les acteurs économiques de la plateforme aéroportuaire.

Premier aéroport d'affaires en Europe, Paris-Le Bourget joue un rôle clé dans l'attractivité économique de notre pays, avec plus de 60 000 rotations annuelles et près d'une centaine d'entreprises présentes sur le site. La fermeture de ce bureau de douanes compromettrait gravement la capacité de cet aéroport à assurer un contrôle douanier adéquat, alors même que les enjeux de sécurité et de régulation des flux de biens et de personnes ne cessent de croître.

La réduction continue des effectifs douaniers, tant dans la branche de la surveillance que dans celle des opérations commerciales, a déjà entraîné une fragilisation des missions de contrôle, notamment la nuit où la présence douanière est devenue insuffisante, voire inexistante. Il est à craindre qu'une suppression totale du bureau ne porte atteinte à la sécurité des opérations, tout en envoyant un signal très négatif aux opérateurs économiques qui ont fait de cet aéroport une plateforme internationale.

Par ailleurs, les spécificités du département de la Seine-Saint-Denis, qui connaît un déficit d'attractivité pour les agents de la Douane, doivent également être prises en compte. L'injustice liée à l'absence de la prime de fidélisation territoriale pour l'ensemble des agents du département renforce les difficultés de recrutement et de maintien des effectifs, alors même que le besoin est criant.

Je sollicite donc votre intervention afin de revoir cette décision de fermeture, et d'envisager plutôt un renforcement des effectifs douaniers sur la plateforme aéroportuaire du Bourget, en adéquation avec la loi du 13 juillet 2023 visant à renforcer les capacités de la Douane.

15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06 - TELEPHONE : 01 42 34 45 42



Le maintien d'un contrôle douanier efficace est indispensable pour garantir la sécurité des flux aériens, l'attractivité économique de l'aéroport, et plus généralement le rayonnement de la France à l'international. En ce sens, je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre en considération cette demande et de réexaminer la décision de la DGDDI.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

**Adel Ziane**  
Sénateur de la Seine-Saint-Denis



Antoine Léaument  
Député de la 10ème circonscription de l'Essonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Fermeture du bureau de douane de l'aéroport Paris-Le Bourget.

Le samedi 21 octobre 2024

Monsieur le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

La douane de l'aéroport Paris-Le Bourget est composée d'un bureau et d'une brigade. Aujourd'hui, seulement 22 personnes prennent en charge la surveillance des 60 000 rotations annuelles d'avions privés du premier aéroport d'affaires d'Europe. Elles étaient une trentaine il y a 10 ans. Cela a déjà des conséquences réelles : de nombreuses nuits ne sont pas couvertes par la brigade par manque d'effectifs. Concrètement, entre 20h00 et 8h00 du matin, il n'y a parfois aucune présence douanière à l'aéroport du Bourget.

Avec la fermeture du bureau prévue pour le 1er janvier 2025, l'effectif douanier serait de seulement 20 agents, exclusivement membre de la brigade de surveillance extérieure (BSE). Or, les agents de brigade ne peuvent assurer les missions anciennement confiées au bureau : ils ne sont ni formés, ni suffisants en termes d'effectifs. Ces tâches concernent l'accueil, le traitement des demandes de particuliers et d'entreprises, et les contrôles menés dans le cadre d'opérations commerciales (OPCO). Dans ce contexte, pensez-vous que le Salon international de l'aéronautique et de l'espace, dont l'installation débute dans moins de 7 mois, peut se tenir dans de bonnes conditions ?

L'année dernière, la douane française a saisi près de 93 tonnes de stupéfiants et 163 millions d'euros d'avoirs criminels. On le sait, le vecteur aérien est fortement utilisé par les trafiquants pour faire circuler leurs marchandises. Un aéroport tel que Paris-Le Bourget est parfaitement insérés dans les flux mondialisés : il constitue une porte d'entrée privilégiée pour les transactions illégales. Il est faux de croire que les aéroports d'affaire échappent aux trafics et à la criminalité. La délinquance en col blanc existe bel et bien et le blanchiment de l'argent des trafics ne se ferait pas sans la complicité de banquiers corrompus. Moins surveiller un aéroport d'affaires est donc une aberration.

Monsieur le ministre, ma question est donc simple : Comment comptez-vous lutter contre les trafics en laissant une porte ouverte sur le territoire français à l'aéroport du Bourget ? On ne fait pas d'économie sur la souveraineté de la France. Les moyens des douanes doivent être rétablis.

Veuillez agréer, monsieur le ministre de l'Intérieur, mes salutations républicaines.

Antoine Léaument  
Député de l'Essonne

QUESTION ÉCRITE

## Opposition à la fermeture du bureau des douanes de la plateforme aéroportuaire du Bourget et demande d'octroi de la prime de fidélisation territoriale aux agents des douanes en Seine-Saint-Denis

Question écrite n°01940 - 17<sup>e</sup> législature

### Question de M. GAY Fabien (Seine-Saint-Denis - CRCE-K) publiée le 24/10/2024

M. Fabien Gay demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie l'octroi de la prime de fidélisation territoriale aux agents des douanes travaillant en Seine-Saint-Denis et l'abandon du projet de fermeture du bureau des douanes de la plateforme aéroportuaire de Paris Le Bourget.

Le 26 septembre 2024, la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Paris-Aéroports (DDIPA) a annoncé la fermeture du bureau des douanes de la plateforme aéroportuaire du Bourget aux organisations syndicales, sans aucune concertation.

Cette décision devrait être entérinée lors du prochain comité social d'administration local (CSAL) le 3 décembre prochain, faisant naître un certain nombre de risques en terme de contrôle de l'entrée des marchandises sur le territoire.

Un des arguments évoqués par la DDIPA serait le manque d'attractivité du bureau des douanes de la plateforme du Bourget, puisque peu d'agents y demanderaient leur mutation.

En premier lieu, il faut considérer que l'état de sous-dotatation dans lequel se trouve les agents affectés sur cette plateforme est un premier frein à l'attractivité des postes.

En second lieu, le fait que ces fonctionnaires des douanes ne bénéficient pas de la prime de fidélisation territoriale peut également être assez dissuasif. Cependant, il n'existe aucune raison qui légitime l'exclusion de l'ensemble des personnels douaniers travaillant dans le département de cette compensation financière, c'est-à-dire, Aulnay-sous-Bois, Paris-Le Bourget, Paris Charles De Gaulle et la Direction générale à Montreuil.

Si, en 2021, la direction générale des douanes avait annoncé procéder à une intégration très limitée, réservée aux seuls agents d'Aulnay-sous-Bois (soit 3 % de l'effectif douanier sur le département), la direction générale de la fonction publique en a finalement écarté l'ensemble des fonctionnaires des douanes, sans autre justification.

Corriger cette décision injuste serait donc une première étape afin de reconstruire l'attractivité des plateformes aéroportuaires de Paris Le Bourget, dont l'activité est essentielle et doit être renforcée, contrairement aux orientations qui semblent prises par la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Paris-Aéroports.

Aussi, il demande au Gouvernement que les douaniers et les douanières travaillant en Seine-Saint-Denis soient éligibles à la prime de fidélisation territoriale, avec une prise en considération de l'ancienneté déjà acquise au 1er octobre 2020, et que la DDIPA revienne sur sa décision de fermeture du bureau des douanes de la plateforme aéroportuaire Paris-Le Bourget.

Publiée dans le JO Sénat du 24/10/2024 - page 4130



En attente de réponse du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### Les informations clés

AUTEUR DE LA QUESTION



GAY Fabien

TYPE DE QUESTION

Question écrite

MINISTRE INTERROGÉ(E)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

DATE(S) DE PUBLICATION

Question publiée le 24/10/2024



<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE1588>



### 17ème législature

<b>Question N° :</b> 1588	<b>De M. Antoine Léaument ( La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Essonne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Économie, finances et industrie</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Économie, finances et industrie</b>
<b>Rubrique &gt; transports aériens</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Non à la fermeture du bureau de douane de l'aéroport Paris-Le Bourget</b>	<b>Analyse &gt; Non à la fermeture du bureau de douane de l'aéroport Paris-Le Bourget.</b>
Question publiée au JO le : 29/10/2024		

### Texte de la question

M. Antoine Léaument alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de fermeture du bureau de douane de l'aéroport de Paris-Le Bourget à compter du 1er janvier 2025. La douane de l'aéroport Paris-Le Bourget est composée d'un bureau et d'une brigade. Aujourd'hui, seulement 22 personnes prennent en charge la surveillance des 60 000 rotations annuelles d'avions privés du premier aéroport d'affaires d'Europe. Elles étaient une trentaine il y a 10 ans. Cela a déjà des conséquences réelles : de nombreuses nuits ne sont pas couvertes par la brigade par manque d'effectifs. Concrètement, entre 20 h 00 et 8 h 00 du matin, il n'y a parfois aucune présence douanière à l'aéroport du Bourget. Avec la fermeture du bureau prévue le 1er janvier 2025, l'effectif douanier serait de seulement 20 agents, exclusivement membres de la brigade de surveillance extérieure (BSE). Or les agents de brigade ne peuvent assurer les missions anciennement confiées au bureau : ils ne sont ni formés, ni suffisants en matière d'effectifs. Ces tâches concernent l'accueil, le traitement des demandes de particuliers et d'entreprises et les contrôles menés dans le cadre d'opérations commerciales (OPCO). Dans ce contexte, M. le ministre pense-t-il que le Salon international de l'aéronautique et de l'espace, dont l'installation débute dans moins de 7 mois, peut se tenir dans de bonnes conditions ? En 2023, la douane française a saisi près de 93 tonnes de stupéfiants et 163 millions d'euros d'avoirs criminels. On le sait, le vecteur aérien est fortement utilisé par les trafiquants pour faire circuler leurs marchandises. Un aéroport tel que Paris-Le Bourget est parfaitement inséré dans les flux mondialisés : il constitue une porte d'entrée privilégiée pour les transactions illégales. Il est faux de croire que les aéroports d'affaires échappent aux trafics et à la criminalité. La délinquance en col blanc existe bel et bien et le blanchiment de l'argent des trafics ne se ferait pas sans la complicité de banquiers corrompus. Moins surveiller un aéroport d'affaires est donc une aberration. Il lui demande comment il compte lutter contre les trafics en laissant une porte ouverte sur le territoire français à l'aéroport du Bourget ; on ne fait pas d'économie sur la souveraineté de la France ; les moyens des douanes doivent être rétablis.



# IV - Lexique

Sigle / Abréviation	Signification
ADP	<i>Aéroports de Paris</i> , gestionnaire aéroportuaire
BSE	<i>Brigade de surveillance extérieure</i>
CDG	<i>Aéroport de Paris-Charles de Gaulle</i> (« Roissy »)
CSA	<i>Comité social d'administration</i> (anciennement Comité technique – CT).
CSAL	<i>Comité social d'administration local</i> (anciennement <i>Comité technique Local</i> – CTL). Également désigné sous le vocable de <i>Comité social d'administration des services déconcentrés</i> (CSA SD). C'est ici le comité de l'ensemble des services de la DIPA. Le sigle CSAL peut se prononcer « Césal » ou « Csssall » (en sifflant).
CRCE-K	Groupe <i>Communiste, Républicain, Citoyen et Ecologiste - Kanaky</i> au Sénat
Département 61	<i>Orne</i>
Département 69	<i>Rhône</i>
Département 91	<i>Essonne</i>
Département 93	<i>Seine-Saint-Denis</i>
DG	<i>Direction générale</i> , anciennement à Paris 7 (rues du Bac/de l'Université), depuis 2008 à Montreuil (93, arrondissement de Bobigny)
DGDDI	<i>Direction générale des Douanes et Droits indirects</i>
DI	<i>Direction interrégionale</i>
DIPA	<i>Direction interrégionale de Paris-Aéroports</i>
ER	<i>Effectif de référence</i> (= effectif budgété)
GT	<i>Groupe de travail</i>
JO	<i>Journal officiel</i>
LBG	<i>Aéroport Paris-Le Bourget</i>
LFI	Groupe <i>La France insoumise</i> à l'Assemblée nationale
NFP	<i>Nouveau Front populaire</i>
OPCO-AG (AGCO)	Branche <i>Opérations commerciales et Administration générale</i> de la DGDDI
SER	Groupe <i>Socialiste, Ecologiste et Républicain</i> au Sénat
SU / SURV	<i>Branche Surveillance de la DGDDI</i>
UC	Groupe <i>Union Centriste</i> au Sénat

# Contre le saccage du Bourget : Des parlementaires s'engagent !



*Avenir sombre au Bourget ?  
Le regard croisé des parlementaires !*



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes**

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org)

adhésion : [solidaires-douanes.org/-adhesion-](http://solidaires-douanes.org/-adhesion-)

**Un syndicalisme clair et sincère !**